

**Organisation de Coopération et de Développement Économiques - OCDE, (2008).**  
**« L'identification par radiofréquence (RFID) : Sécurité de l'information et protection de la vie privée », Document de travail de l'OCDE sur l'économie numérique, No. 138, 29 avril.**

L'identification par radiofréquence (IRF) permet de recueillir des données sans contact à l'aide de puces électroniques et de transmetteurs sans fil. Ce rapport de l'OCDE a été produit par le Groupe de travail sur la sécurité de l'information et la vie privée. Il décrit les principales caractéristiques de l'IRF. Il fournit, notamment, des informations sur les normes et sur divers aspects techniques requis par cette technologie. Il traite, de plus, de ce que l'IRF implique à court terme pour la sécurité de l'information et de la vie privée. On y explique d'abord la vulnérabilité des composantes d'un système IRF et de quelle manière, les éléments matériels, les communications et les informations, sont exposés à des risques de disponibilité, d'intégrité et de confidentialité de l'information. On y montre, en outre, comment des mesures de sécurité universelle ne suffisent pas à répondre efficacement aux différents risques. Ce document précise que les Lignes directrices de l'OCDE sur la protection de la vie privée devraient servir de cadre lorsque l'utilisation de l'IRF est envisagée afin de recueillir des données personnelles. Il propose aussi différentes mesures de sécurité vis-à-vis des préoccupations relatives à la vie privée.

Texte fort utile pour quiconque souhaite comprendre, dans les détails, le fonctionnement de la technologie IRF et les enjeux que soulève son utilisation concernant la sécurité de l'information et la vie privée.

Monica Tremblay, M.Sc.  
Anthropologie